

Neies aus Absurdistan

Am Enseignement stinn di éischt preliminär Entrevuen tëscht Enseignanten an der Direktioun en vue vun deene zukünftigen Appreciatiounsgespräicher an d'Haus.

Während sech de Collège des Directeurs kierzlech queesch gestallt huet an déi Entrevuen esou laang bloquéiere wëllt, bis de MENJE amstand ass, komplett a korrekt Lëschtchen iwwert d'Enseignanten an de jeeeweilige Gebaier an hir tatsächlech Anciennetéit ze liwweren, ass nach laang net all Direktioun esou couragéiert.

Dat Eenzegt, wat de MENJE an dësem Dossier bis ewell liwwere konnt, sinn all Mount aner Fichen a Modalitéiten, wéi di Entrevuen ze handhabere wieren.

Muencher Enseignantskomitee réit de Kollegen derzou, falls se vun hirer Direktioun genéidegt sollte ginn, esou eng Fiche auszufüllen, bei zäitlechen Angaben zur Dauer vun dëser oder där Aktivitéit ganz virsiichteg ze sinn. D'FÉDUSE/Enseignement-CGFP kann dës Haltung nëmmen ënnerstëtzen. Wouopper et firwat opzepassee gëllt, liest dir am folgende Bréif, deen d'FÉDUSE di leschte Woch un de Minister Meisch geschriwwen huet.

Luxembourg, le 8 novembre 2016

Monsieur Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

Objet :

appréciation des enseignants / fiche « plan de travail individuel »

Monsieur le Ministre,

Nous venons de prendre note d'une fiche « plan de travail individuel » distribuée au LRSL et portant l'entête du Gouvernement. Dans cette fiche, destinée à renseigner sur les activités d'un fonctionnaire au cours de la période référence de 3 ans précédant son entretien d'appréciation respectivement après 12 et 20 ans de nomination, nous sommes interpellés plus précisément par les renseignements détaillés demandés quant au « nombre d'heures », à la « périodicité », à la « date ajout » ainsi qu'à la « date fin ».

Sachez que nous n'apprécions guère cette tactique clandestine de faire transposer des mesures ou démarches sans en avoir discuté au préalable avec les partenaires sociaux. Cette attitude est loin de favoriser un dialogue constructif.

En premier lieu, nous aimerions préciser encore une fois que l'enseignement constitue un domaine spécifique difficilement comparable aux administrations de l'État. Les enseignants ne traitent pas des dossiers, mais s'appliquent à enseigner et à éduquer nos enfants. Dans cette tâche, ils ont ainsi une obligation de moyens, mais non de résultats. Aussi, leur tâche change-t-elle d'année en année et est de ce fait difficilement prévisible, voire programmable.

Ensuite, nous aimerions rappeler que les syndicats FÉDUSE/Enseignement-CGFP et SNE-CGFP avaient conclu un accord avec la Ministre Mme Mady Delvaux établissant les grandes lignes de la transposition de la réforme du fonctionariat dans l'Éducation nationale. Cet accord stipulait notamment que le « plan de travail individuel » de l'enseignant consistait en la tâche qui lui est imposée année par année. Il avait aussi été convenu qu'on renoncerait à des entretiens individuels (Mitarbeitergespräche), mais qu'il y aurait en revanche des entretiens collectifs relatifs au plan de développement scolaire lors des plénières dans les lycées. Or, au cours des derniers mois nous avons entendu parler d'éventuels entretiens au niveau des départements, puis de nouveau des entretiens individuels. Le comité de la FÉDUSE/Enseignement-CGFP est formel que l'accord signé en 2013 entre la FÉDUSE et le SNE d'un côté et le Ministère de l'Éducation nationale de l'autre est à respecter.

Par ailleurs, l'accord négocié en 2007 entre les trois syndicats et Madame la Ministre Mady Delvaux qui stipulait notamment la mise en place de la leçon de disponibilité ACT72, avait retenu notamment qu'aucune

comptabilisation des heures prestées dans le cadre de l'ACT72 ne serait demandée aux enseignants. Or, le « plan de travail individuel » actuellement distribué au LRSL demande exactement une telle comptabilisation. Nous rappelons que les forces vives au sein de chaque établissement scolaire dépassent de loin les 72 heures de travail au-delà de leur enseignement, qu'ils ne comptent pas les heures et qu'ils n'ont aucune envie à perdre leur temps à les comptabiliser au seul but de remplir des dossiers. Nous ne pouvons que mettre en garde contre les répercussions d'un tel trop de contrôle qui ne pourra aboutir qu'à une grève du zèle – Dienst nach Vorschrift.

En résumé, nous savons fort bien que lors de chaque conseil des directeurs les délégués du MENJE distribuent de nouvelles versions de fiches destinées à préparer et à acter les entretiens d'appréciation prévus par la réforme du fonctionnariat. Le MENJE compterait-il sur le zèle des directions pour développer et mettre en place les modalités de l'« appréciation » de ses enseignants sans avoir à se « salir » lui-même les mains ? Nous savons que les directions des établissements scolaires ont bien mieux à faire.

Il est inacceptable que le MENJE confie à chaque établissement scolaire de définir sa version et ses modalités d'organiser les entretiens d'appréciation. En fait, pour faire la part des choses et rendre compte des accords cités plus haut, le comité de la FÉDUSE/Enseignement-CGFP ne pourra accepter comme documents de base à un entretien d'appréciation quelconque que la fiche de tâche des enseignants respectifs.

Nous invitons le MENJE à prendre ses responsabilités en la matière vis-à-vis du Ministère de la Fonction publique, à insister sur la spécificité de l'Éducation nationale et à définir un seul modèle transparent et sans équivoque des fiches à prévoir en vue des entretiens d'appréciation.

CETERUM CENSEMUS qu'il est de l'intérêt primordial du MENJE de contrecarrer les médisances publiques envers les enseignants et de promouvoir un climat de sérénité au sein de l'Éducation nationale. Force est de constater encore et à nouveau que cette année aussi le MENJE ne réussira pas à recruter autant de professeurs-stagiaires qu'il n'a mis de postes au concours, alors qu'il s'était vanté d'obtenir la majeure part des postes créés dans l'État pour l'année à venir. Si le MENJE s'avérait du même avis que nous, c'est-à-dire qu'il faut revaloriser la profession de l'enseignant au lieu de la dégrader par des mesquineries sans pareille, nous nous disons prêt à négocier des enjeux sus-mentionnés dans les tout meilleurs délais.

Pour le comité de la FÉDUSE/Enseignement – CGFP

Camille Weyrich

Président

Copies à :

- M. Dan KERSCH, Ministre de la Fonction publique
- M. Romain WOLFF, Secrétaire général de la CGFP
- M. Lex FOLSCHIED, Premier Conseiller de Gouvernement au MENJE
- M. Patrick REMAKEL, Président du SNE-CGFP